

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Subvention 2021 à l'A'urba

L'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, A'urba, est une association régie par la loi de 1901 qui mène en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres (communes, Etat, Département, Région, Métropole, CCI...) des études d'observation, d'analyse, de recherche et de réflexion.

La Ville de Cenon a adhéré à l'A'urba en 1998. Compte tenu de son engagement dans des projets d'urbanisme, de renouvellement urbain et de développement économique, la ville de Cenon est intéressée par les domaines d'intervention de cette agence.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 euros à l'A'urba pour l'année 2021. Le travail à mener par l'agence, initié cette fin d'année 2020, s'inscrit dans le prolongement de la mission réalisée fin 2019-début 2020 : après le plan guide portant sur la mutation de l'avenue Kennedy et le nord de l'avenue Cassagne, il s'agit d'élargir le cadre à l'ensemble de l'avenue Cassagne. Ce plan guide servira de référence lors de l'instruction des futurs permis de construire, ainsi que de base pour la prochaine modification du PLU.

La mission débutera dès le mois de décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre
1 NPPPV

Accorde une subvention de 18 000 € à l'A'urba pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention ou tout document afférent à cette subvention.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.